

CONSEIL GENERAL

Commission : COGEST
Président : Daniel SCHMID
Rapporteur : Cédric ZÜRCHER

Rapport de la Cogest sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour participation à la transformation et à l'assainissement de la piscine de Monthey.

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour participation à la transformation et à l'assainissement de la piscine de Monthey.

1. Organisation de la commission

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Daniel Schmid (PSCG) président,
 - Stéphane Angst (UDC) vice-président,
 - Cédric Zürcher (PLR), rapporteur,
 - Pauline Arlettaz (PDC),
 - Jacques Borgeaud (PLR),
 - Nathalie Cretton (Les Verts),
 - David Gaillard (PDC),
 - Eric Lattion (PDC),
 - Edgar Vieux (UDC),
- tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le PDC
- Loan Cottet pour le PLR
- Cédric Vieux pour l'UDC

- Samuël Rouiller pour le PS Centre gauche
- Carole Morisod pour les Verts

Conformément à l'art. 20 al. 5 du règlement du Conseil général, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

2. Mandat

La Cogest a reçu le mandat d'étudier l'octroi d'un crédit d'engagement d'un million de francs comme participation à la transformation et à l'assainissement de la piscine de Monthey et de donner mandat au Conseil municipal de négocier cet engagement dans le cadre d'une convention à conclure avec l'Association de la piscine afin d'obtenir des contreparties proportionnées au montant consenti.

Comme relevé dans le rapport du Conseil municipal, le Conseil général n'est pas tenu, formellement, de se prononcer sur ce crédit car il n'atteint pas les limites fixées à l'art. 17 alinéa 1 lettre c de la loi sur les communes. Toutefois, le Conseil municipal estime pertinent que le législatif se prononce dans le contexte particulier d'une infrastructure régionale qui bénéficie largement à la population de notre commune.

3. Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie le 12 mai 2020 pour étudier la demande et le 26 mai 2020 pour adopter le rapport.

4. Remarques générales

Il s'agit d'une transformation lourde de la piscine découverte de Monthey. Celle-ci est en fonction depuis 1968. Les travaux prévoient :

- Démolition totale bâtiment vestiaires, exploitation, restaurant, kiosque.
- Démolition spéciale matériel contaminé
- Agrandissement volume des aménagements intérieurs partie restaurant, exploitation d'env. 470m³

- Mise aux normes des systèmes de filtration et de désinfection (qualité de l'eau mesurée séparément et l'eau sera traitée selon les normes)
- Chauffage partie exploitation
- Séparation des eaux usées et eaux pluviales
- Nouvelle canalisation principale pour eaux usées qui n'assurait pas l'étanchéité des conduites
- Système d'infiltration au sol pour eaux pluviales
- Nouvelle pataugeoire.

Par contre pas de réfection des cabines au secteur de la pataugeoire.

Une nouvelle canalisation principale pour connecter les eaux usées venant des bâtiments à l'entrée de la piscine, des WC des vestiaires près de la pataugeoire et de la partie bassin sera construite.

Les eaux venantes des toits, des terrasses et des pourtours des bassins sont collectées séparément des eaux usées et menées dans des bassins d'infiltration.

L'ensemble des installations électriques sont à reprendre et seront mises aux normes en vigueur. L'ensemble de l'éclairage y compris l'éclairage extérieur sera également refait.

L'introduction d'eau potable est refaite neuf.

Toutes les places, terrasses goudronnées ou en dalles en béton à l'entrée de la piscine, devant le vestiaire et le restaurant seront démolies et reconstruites avec des dalles en béton.

Les accès au bassin seront accessibles en fonction des exigences pour personnes à mobilité réduite (SIA 500).

Le bassin de 50 m sera entièrement démolit et fabriqué en métal INOX. Il sera dimensionné d'après les exigences de la FINA (Fédération internationale de natation) pour bassins à 8 couloirs et utilisation pour water-polo. De plus, le bassin plongeon sera construit un peu plus grand que nécessaire pour qu'il puisse être utilisé pour la natation artistique synchronisée.

Le côté est du bassin de 50 m sera muni de gradins sur toute la longueur du bassin.

Les deux bassins non-nageurs seront également démolis et reconstruits entièrement en métal INOX.

Le toboggan aquatique existant sera remplacé pour un nouveau toboggan avec arrivée et sortie de sécurité.

La pataugeoire actuelle sera démolie et remplacée par une nouvelle pataugeoire composée de trois bassins avec différents niveaux d'eau. Une grande partie de la pataugeoire sera munie d'un système d'ombrage comme proposé par la Ligue suisse contre le cancer.

Le nouveau bâtiment technique partiellement souterrain comprendra deux niveaux.

L'entrée est maintenue à son emplacement actuel et les bâtiments vestiaires et exploitation sont répartis de part et d'autre de l'entrée.

Le secteur restaurant est complètement indépendant du secteur exploitation et possède sa propre entrée. L'accès au restaurant se fera par l'entrée principale de la piscine. La cuisine est entièrement refaite, côté bassins elle est doublée par un kiosque qui s'ouvre largement sur les pelouses. Si nous ne nous prononçons pas sur la qualité et l'importance des travaux, il nous a semblé utile de vous informer sur les principales transformations prévues à la piscine découverte de Monthey.

Les coûts devisés de ces travaux transmis par la commune de Monthey sont les suivants :

Frais préliminaires	Fr. 572'161.60
Généralités (installations du chantier)	Fr. 523'206.60
Partie bassin	Fr. 9'098'711.40
Partie vestiaire	Fr. 3'124'700.10
Aménagements extérieurs	<u>Fr. 1'653'195.—</u>
Total transformation piscine de Monthey TTC	Fr.14'971'974.70
	=====

Ce montant sera financé par :

Emprunt auprès d'un établissement bancaire	Fr.10'000'000.—
Crédit NPR (Nouvelle Politique Régionale)	Fr. 3'000'000.—
Organismes Divers	<u>Fr. 2'000'000.—</u>
Total	Fr.15'000'000.—
	=====

Après consultation des services de l'Etat du Valais, il s'avère que le crédit NPR s'élève à Fr.3'500'000 et non à Fr. 3'000'000 comme indiqué dans le message du Conseil Municipal. Selon le Conseil Municipal cette évolution ne change pas la volonté de notre commune de participer à hauteur de Fr.1'000'000 à la transformation de la piscine de Monthey.

La piscine découverte de Monthey est gérée par l'Association de la Piscine de Monthey (APM) sous la surveillance de la commune de Monthey, qui supporte notamment son déficit de fonctionnement (environ Fr.400/m annuel). Avec les transformations et l'assainissement envisagés, ces frais de fonctionnement devraient atteindre Fr.1'155/m annuel. Le Conseil général de Monthey a validé lors de sa séance du 11 mars 2019 le cautionnement à hauteur de Fr.10 millions de l'emprunt que l'APM sollicitera auprès d'un établissement bancaire.

5. Message de la Cogest

La Cogest relève que nous ne nous prononçons pas sur la qualité ou l'importance des travaux prévus. En effet, le Conseil général de Monthey a accepté le cautionnement demandé par 28 voix pour 25 contre et 2 abstentions. Ce résultat serré est à mettre sur le compte de la politique interne à la commune de Monthey.

En effet, tant la COGEST de Monthey que plusieurs groupes politiques ont critiqué le manque de vision globale de la Municipalité sur le développement des infrastructures sportives notamment au niveau des deux piscines couvertes et découvertes. Aucun groupe ni conseillers généraux n'ont remis en cause la qualité et l'importance des travaux. La Cogest de Monthey trouve le dossier technique « abouti » et l'ensemble des aménagements « séduisants ». Les travaux seront soumis au marché public et un comité de pilotage mixte comprenant l'APM et la commune de Monthey assurera le suivi du chantier.

Depuis toujours la piscine découverte de Monthey a été fréquentée par de nombreux habitants de notre commune. Comme nous ne possédons pas d'infrastructure de ce type, il nous paraît logique que notre commune participe financièrement à ces travaux. Malgré les incertitudes liées à la crise que nous vivons, la situation financière de notre commune nous permet d'octroyer ce soutien pour la transformation et l'assainissement de la piscine de Monthey.

6. Recommandation de la Cogest

En conséquence, la Cogest recommande à avec 6 voies et 1 abstention, d'accepter :

- 1) D'octroyer un crédit d'engagement d'un montant de Fr.1'000'000.--, destiné à la transformation et à l'assainissement de la piscine découverte de Monthey.
- 2) De donner mandat au Conseil municipal de négocier cet engagement dans le cadre d'une convention à conclure avec l'Association de la piscine afin d'obtenir des contreparties proportionnées au montant consenti.

7. Vote final

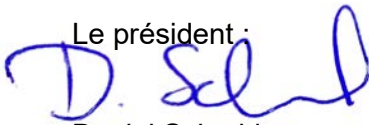
Cela étant, les membres de la Cogest décident d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

8. Conclusions et remerciements

La Cogest remercie le Conseil Municipal et l'administration communale pour leur collaboration.

Collombey, le 26 mai 2020

Le président :



Daniel Schmid

Le rapporteur :



Cédric Zürcher

Annexes : néant

Copie au Conseil municipal